



15ème législature

Question N° : 40806	De Mme Caroline Janvier (La République en Marche - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance et familles		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Attractivité du métier d'assistant familial	Analyse > Attractivité du métier d'assistant familial.
Question publiée au JO le : 31/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur les mesures destinées à pérenniser et à développer l'accueil familial des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance. La protection de l'enfance compte en son sein un métier exigeant, parfois difficile, mais central à la réussite de la politique infantile française : le métier d'assistant familial. Ces assistants familiaux, souvent connus sous le terme « familles d'accueil », sont aujourd'hui 38 000 à travers le pays et le premier type d'accueil des enfants confiés à l'ASE. Or ce métier souffre d'une méconnaissance de la part du grand public et d'une crise des vocations : le nombre d'assistants familiaux est insuffisant à l'heure actuelle et plus des trois quarts d'entre eux accéderont dans les prochaines années à leur retraite. En complément du texte de loi adopté à l'Assemblée nationale au mois de juillet 2021 et examiné à l'automne 2021 au Sénat, elle l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer l'attractivité de ces métiers pas comme les autres et l'appui le plus optimal possible aux enfants confiés à l'ASE.